

Les Restaurants du Cœur

Les Relais du Cœur

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

Reconnue d'Utilité Publique

42, rue de Clichy

75009 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 30 avril 2020

Mazars

61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense Cedex

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Les Restaurants du Cœur

Les Relais du Cœur

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

Reconnue d'Utilité Publique

42, rue de Clichy

75009 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 30 avril 2020

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de l'association Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 17 décembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de

l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er mai 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit de comptes combinés de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- La conformité aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 des modalités d'établissement du compte d'emploi annuel des ressources (note 12 des règles et méthodes comptables de l'annexe) ;

- Les contributions volontaires en nature (heures de bénévolat, mises à disposition de personnel ou de moyens techniques, partenariats et dons alimentaires), dont les modalités de détermination sont exposées dans la note 11.2.c de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport financier du Trésorier arrêté le 17 décembre 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 7 janvier 2021

Les commissaires aux comptes

Mazars

DocuSigned by:

3DCD59F6CF01441...
Jérôme Eustache

Deloitte & Associés

DocuSigned by:

1BD2485CBEA8402...
Jean-Claude Marty

BILAN

1. BILAN - ACTIF

ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU CŒUR - LES RELAIS DU CŒUR
COMPTES COMBINES

BILAN ACTIF (en K€)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2020			EXERCICE CLOS LE 30/04/2019
	BRUT	Amortissements et provisions (à déduire)	NET	NET
Immobilisations incorporelles				
Autres Immobilisations incorporelles	4 352	3 641	711	676
Immobilisations incorporelles en cours	950	0	950	831
<i>sous-total - Immobilisations incorporelles</i>	5 303	3 641	1 662	1 507
Immobilisations corporelles				
Terrains	517	0	517	517
Constructions	13 160	10 100	3 060	3 365
Installations techniques, matériel et outillage	9 579	7 657	1 922	1 893
Autres Immobilisations corporelles	45 191	33 862	11 328	10 619
Immobilisations corporelles en cours	1 461	0	1 461	1 005
Avances et acomptes sur immobilisations	41	0	41	11
<i>sous-total - Immobilisations corporelles</i>	69 948	51 620	18 329	17 410
Immobilisations financières				
Parts Sociales souscrites	1 307	0	1 307	1 307
Prêts	12	0	12	12
Dépôts et cautionnements versés et autres immobilisations financières	1 393	0	1 393	1 332
<i>sous-total - Immobilisations financières</i>	2 712	0	2 712	2 652
TOTAL I - ACTIF IMMOBILISE	77 964	55 261	22 703	21 569
Stocks	27 672	1 869	25 801	22 396
Avances et acomptes versés sur commandes s/stocks	88	0	88	107
Créances clients	12 122	138	11 984	9 071
Autres créances	16 125	46	16 079	13 806
Valeurs mobilières de placement	69 621	0	69 622	37 279
Disponibilités (comptes bancaires, livrets et caisses)	46 340	0	46 340	68 262
Charges constatées d'avance	1 047	0	1 047	1 307
TOTAL II - ACTIF CIRCULANT	173 016	2 053	170 963	152 228
TOTAL GENERAL	250 981	57 314	193 666	173 796

2. BILAN - PASSIF

ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU CŒUR - LES RELAIS DU CŒUR
COMPTES COMBINES

BILAN PASSIF (en K€)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2020	EXERCICE CLOS LE 30/04/2019
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droits de reprise	17 473	16 938
Fonds de prévoyance pour la continuité des Missions Sociales	102 211	110 389
Autres réserves	273	273
Report à nouveau	9 789	8 210
Résultat de l'exercice	11 287	-7 363
Subventions d'équipement	11 050	10 447
<i>sous-total - Fonds propres</i>	152 082	138 894
Autres fonds propres		
Fonds associatifs avec droits de reprise	12	12
<i>sous-total - Autres fonds propres</i>	12	12
TOTAL I - FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	152 094	138 906
Provisions pour risques	1 854	1 624
Provisions pour charges	406	314
TOTAL II - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 260	1 937
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	622	545
Fonds dédiés sur autres ressources	3 695	2 395
TOTAL III - FONDS DEDIES	4 318	2 940
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	20	2
Emprunts et dettes financières diverses (dépôts - cautionnements reçus)	301	357
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 673	9 770
Dettes fiscales et sociales	6 824	7 203
Autres dettes	6 325	7 395
<i>sous-total des Dettes</i>	28 143	24 727
Produits constatés d'avance	6 841	5 286
TOTAL IV - DETTES	34 992	30 012
TOTAL GENERAL	193 666	173 796

COMPTE DE RESULTAT

1. COMPTE DE RESULTAT - CHARGES

ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU CŒUR - LES RELAIS DU CŒUR
COMPTES COMBINES

COMPTES DE RESULTAT - CHARGES (en K€)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2020	EXERCICE CLOS LE 30/04/2019
Achats		
Achats stockés pour missions sociales	67 811	65 704
Denrées fournies par l'Union Européenne	26 355	25 896
Variation de stock pour missions sociales	-1 842	1 657
Autres achats stockés	322	242
Variation de stock autres achats stockés	5	4
Sous-total - Achats	92 651	93 502
Autres achats et charges externes	53 718	50 542
Impôts, taxes et versements assimilés	1 614	1 411
Charges de personnel		
Rémunération brute du personnel	29 204	29 522
Charges sociales & autres charges de personnel	6 467	7 496
Sous-total - Charges de personnel	35 670	37 017
Autres Charges	1 742	1 705
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	5 299	4 744
Dotations aux provisions sur actif circulant	114	990
Dotations aux provisions pour risques et charges	243	615
Sous-total - Dotations aux amortissements et provisions	5 655	6 350
TOTAL I - CHARGES D'EXPLOITATION	191 051	190 527
Dotations aux amortissements et aux provisions	15	0
Intérêts et charges assimilées	2	7
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	1
TOTAL II - CHARGES FINANCIERES	17	8
Charges sur opérations de gestion	2 067	825
Charges sur opérations de capital	109	48
Dotations aux amortissements et aux provisions	148	132
TOTAL III - CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 324	1 004
Impôts sur les sociétés	332	306
TOTAL IV - IMPOTS SUR LES SOCIETES	332	306
Engagements à réaliser	3 227	2 491
TOTAL V - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	3 227	2 491
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)	196 950	194 337
EXCEDENT DE L'EXERCICE	11 287	0
TOTAL GENERAL	208 237	194 337
ORIGINE DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	AU 30/04/2020	AU 30/04/2019
Bénévolat	182 801	188 966
Mécénat de compétences	3 035	2 529
Prestations et dons en nature	3 297	2 552
Mise à disposition	17 137	16 879
Dons alimentaires	86 940	80 735
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	293 209	291 661

2. COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS

ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU CŒUR - LES RELAIS DU CŒUR
COMPTES COMBINES

COMPTES DE RESULTAT - PRODUITS (en K€)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2020	EXERCICE CLOS LE 30/04/2019
Chiffre d'affaires		
Ventes de produits finis, intermédiaires et marchandises	371	456
Production vendue (ventes et travaux)	53	75
Variation de stocks (en cours et produits finis)	-1	2
Prestations de services (loyers ...)	3 273	3 440
Sous-total - Chiffre d'affaires	3 696	3 974
Subventions d'exploitation		
Subventions Union Européenne	26 355	25 896
Autres subventions d'exploitation	40 057	38 263
Sous-total - Subventions d'exploitation	66 412	64 159
Produits de la générosité du public		
Dons non affectés	80 022	72 298
Legs, donations, assurance-vie, droits d'auteurs cédés	10 819	9 629
Dons affectés	9 234	9 434
Produits des manifestations	1 332	1 743
Sous-total - Produits de la générosité du public	101 409	93 105
Autres fonds privés	11 757	7 796
Produits des Enfoirés	14 553	13 521
Produits divers de gestion	116	61
Reprises sur provisions et amortissements - Transfert de charges	2 569	1 208
TOTAL I - PRODUITS D'EXPLOITATION	200 511	183 824
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	20	15
Autres intérêts et produits assimilés	41	42
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	446	580
TOTAL II - PRODUITS FINANCIERS	507	639
Produits exceptionnels sur opération de gestion	5 083	401
Produits exceptionnels sur opérations de capital	126	148
Quote-part des subventions d'équipement imputée au résultat de l'exercice	29	27
Reprises de provisions et transferts de charges exceptionnelles	131	104
TOTAL III - PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 370	681
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	1 849	1 832
TOTAL IV - REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES SUR EXERCICES ANTERIEURS	1 849	1 832
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)	208 237	186 974
DEFICIT DE L'EXERCICE	0	7 363
TOTAL GENERAL	208 237	194 337

ORIGINE DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	AU 30/04/2020	AU 30/04/2019
Bénévolat	182 801	188 966
Mécénat de compétences	3 035	2 529
Prestations et dons en nature	3 297	2 552
Mise à disposition	17 137	16 879
Dons alimentaires	86 940	80 735
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	293 209	291 661

ANNEXE aux COMPTES

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Malgré un contexte économique et social difficile (grève de décembre, mobilisation gilets jaunes, crise sanitaire...), l'exercice 2019-2020 s'est soldé par un niveau exceptionnel de ressources pour l'association grâce notamment à une :
 - **Hausse de 7,7 M€ des dons** : notamment + 5,3 M€ de dons en ligne et un don de 3 M€ d'un grand donateur,
 - **Hausse de 4 M€ des autres fonds privés** (partenariats et mécénats) : notamment + 1,8 M€ avec l'opération « Le cinéma a du cœur » et + 2,4 M€ liés à l'urgence Covid-19,
 - **Ressource exceptionnelle nette de charges de 2,3 M€** liée aux 30 ans des « Enfoirés ».

- La **crise sanitaire** et le **confinement** intervenus entre mi-mars et mi-mai, ont fortement perturbés la distribution alimentaire dans les centres et les inventaires physiques des stocks alimentaires n'ont pu être réalisés comme habituellement pour l'arrêté des comptes. Ce contexte particulier a donc amené l'association à retenir une méthode de valorisation des stocks et de dépréciation spécifique à cette année. Ce point est traité en détail au 2-c3.

En outre, les activités incompatibles avec le dispositif de confinement et l'état d'urgence sanitaire ont été mises en sommeil. Il s'agit notamment des **activités liées à l'insertion**, des activités culturelles et de loisir, des ateliers, des actions de formation. Des manifestations prévues pour récolter des fonds sur la période de confinement ont également été annulées. L'arrêt de certaines activités d'insertion au cours de la période de confinement a nécessité le recours au **chômage partiel** à partir du 17 mars pour la majeure partie des effectifs en CDDI.

Le maintien des activités essentielles a pu engendrer des dépenses supplémentaires afin de s'adapter aux recommandations sanitaires en vigueur (dispositifs de protection tels les solutions hydro alcooliques, les masques, les plexiglass...).

- Dans ce contexte **d'urgence sanitaire** et conformément à **l'ordonnance 2020-306 du 25 mars 2020**, l'association a décidé de reporter la date d'arrêté des comptes combinés par le Conseil d'administration au 17 décembre 2020, et l'approbation des comptes combinés par l'assemblée générale au 22 janvier 2021.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020.

a. Référentiel comptable

Les comptes ont été établis :

- dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base
 - continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
 - indépendance des exercices,

- conformément au règlement CRC n°99-02 du 29 avril 1999 sur les comptes consolidés dont l'annexe a été modifiée par le règlement ANC 2016-08 du 2 décembre 2016, et dont la section VI est consacrée aux comptes combinés. En outre, les comptes annuels combinés ont été établis conformément au plan comptable général français en tenant compte des dispositions réglementaires du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation.
- conformément au règlement CRC 2008-12 concernant l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations, fondations et fonds de dotation.

b. Changements de présentation et de méthodes d'évaluation

La présentation des comptes au 30 avril 2020 et les modes d'évaluation n'ont pas été modifiés par rapport à l'exercice précédent.

c. Principes comptables et méthodes d'évaluation

La méthode des coûts historiques est la méthode retenue pour l'inscription des éléments en comptabilité.

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, compte tenu des coûts directement attribuables nécessaires à leur mise en état d'utilisation et des frais d'acquisition. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée.

TYPE DE BIEN	DUREE D'AMORTISSEMENT	MODE D'AMORTISSEMENT
Constructions, bâtiments, travaux de gros œuvre, toiture, d'ouvrants	20 ans	Linéaire
Péniche du cœur	15 ans	Linéaire
Algéco, mobilhome, agencements complets de locaux et ravalements	10 ans	Linéaire
Réfrigérateurs, chambres froides, gros matériel de cuisine (four et équipement industriel)	5 ans	Linéaire
Transpallettes, matériel de levage, camions et autres véhicules	5 ans	Linéaire
Mobilier de bureau et matériel téléphonique	5 ans	Linéaire
Travaux de peinture, de moquette, menuiserie, électro-ménager	3 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Linéaire
Logiciels	3 ans	Linéaire
Matériel d'occasion	1 à 3 ans	Linéaire
Literie	1 an	Linéaire

Les immobilisations et les amortissements correspondants apparaissent à leur valeur comptable au **3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**.

2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût historique. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur historique. Elles sont détaillées au **4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES**.

3. Stocks et dépréciation des stocks

Les stocks sont composés des **denrées alimentaires** destinées à la distribution et des **CD / DVD des concerts des Enfoirés**.

Les CD et DVD des concerts des Enfoirés sont valorisés au coût de fabrication facturé par le fabricant.

Les denrées alimentaires destinés à la distribution appartiennent à l'Association Nationale LES RESTAURANTS DU CŒUR – LES RELAIS DU CŒUR. Les denrées issues du négoce sont valorisées dans les stocks au coût moyen unitaire pondéré (CMUP) et celles issues du FEAD (Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis) au prix de référence du marché négocié par le FEAD.

Il existe trois niveaux de stockage :

- Le 1er niveau avec les **entrepôts dits nationaux (EN)** qui stockent les denrées négociées et achetées au niveau national (produits ambiants et surgelés) et les denrées issues du FEAD,
- Le 2ème niveau avec les **entrepôts des associations départementales (AD)** alimentés, selon les besoins, de produits des entrepôts nationaux et également des commandes de produits dit BOF (Beurre, Œuf, Fromage) et de fruits et légumes, passés directement par les AD auprès des fournisseurs,
- En 3ème niveau, les **lieux de stockage au niveau des Centres** alimentés des denrées issues des entrepôts AD et permettant la distribution alimentaire auprès des personnes accueillies.

Les stocks des entrepôts nationaux et des AD sont gérés et évalués toute l'année grâce à l'application Navision. Cette valorisation est ajustée, si nécessaire, à la clôture annuelle des comptes au regard d'un inventaire physique effectué courant avril. Les stocks des centres sont valorisés une seule fois par an, au moment de l'inventaire physique effectué également courant avril.

Exceptionnellement cette année, en raison de la crise sanitaire et du confinement intervenus entre mi-mars et mi-mai, perturbant fortement la distribution alimentaire, les inventaires physiques n'ont pu être réalisés au 30/04/2020. Ce qui nous a amenés à retenir les dispositifs de valorisation suivante pour les stocks :

. **Stocks EN et AD** : Valorisation à partir du stock théorique issu de l'application Navision et arrêté en date du 30 avril 2020, eu égard à la faiblesse des écarts constatés sur les années antérieures entre l'inventaire physique et théorique.

. **Stocks des Centres** : Valorisation à partir d'une moyenne des trois derniers exercices des stocks réels, en raison de l'absence d'un outil de détermination d'un stock théorique et de la stabilité du niveau de ces stocks dans le temps.

	30/04/2019	30/04/2020	Variation du stock		Impact sur le résultat	
			Augmentation	Diminution	Positif	Négatif
Stock EN	12 676 722	12 678 169	1 447		1 447	
Stock AD	7 801 546	9 741 631	1 940 084		1 940 084	
Stock Centres	5 286 059	5 186 249		99 810		99 810
Total	25 764 328	27 606 049	1 941 531	99 810	1 941 531	99 810

Chaque année, une **dépréciation** sur les stocks est constatée en fonction de la date de durabilité minimale des denrées (DDM) selon les taux de dépréciation suivants :

Type de produit	Taux de dépréciation			
	Date de Durabilité Minimale (DDM)	Produits frais (yaourts, œufs, fromage)	Autres denrées	Lait
Antérieures à juin 2020		100%	100%	100%
A fin juillet 2020		N/A	70%	70%
A fin août 2020		N/A	60%	60%
A fin septembre 2020		N/A	50%	50%
A fin octobre 2020		N/A	30%	30%
A fin novembre et fin décembre 2020		N/A	10%	10%
Postérieures à décembre 2020		N/A	0%	0%

C'est cette méthode qui a été retenue pour les stocks des entrepôts nationaux et AD. Pour les lieux de stockage au niveau des centres, compte tenu du dispositif de valorisation du stock exceptionnel au 30/04/2020, c'est une moyenne du taux de dépréciation des centres sur les trois dernières années qui a été retenue.

	30/04/2019		30/04/2020		Dépréciation		Impact sur le résultat	
	Dépréciation	%	Dépréciation	%	Augmentation	Diminution	Positif	Négatif
EN	1 219 008	9,6%	615 264	4,9%		603 743	603 743	
AD	754 289	9,7%	566 707	5,9%		187 581	187 581	
Centres	552 117	10,4%	674 271	12,8%	122 154			122 154
Sous-total	2 525 414	9,8%	1 856 243	6,7%	122 154	791 325	791 325	122 154
Provision steaks hachés	873 000		0			873 000	873 000	
Total	3 398 414		1 856 243		122 154	1 664 325	1 664 325	122 154

Le stock CD et DVD des concerts antérieurs à l'exercice en cours est déprécié à 100% pour couvrir le risque de destruction d'inventus.

L'évaluation des stocks et dépréciation sont présentés en synthèse au **5. STOCKS ET DEPRECIATION DES STOCKS.**

4. Créances et autres créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

Les recettes liées aux **téléchargements** et aux **droits d'auteurs** générés par l'activité des Enfoirés sont comptabilisées uniquement au moment de la réception des fonds. En effet, l'association ne dispose pas d'information en provenance du distributeur qui gère la vente de CD / DVD du concert des enfoirés qui permettrait la mise en place d'une procédure de césure et la comptabilisation de produits à recevoir.

Les **subventions d'exploitation** sont comprises dans les produits d'exploitation de l'exercice au titre duquel la décision d'octroi de la subvention a été notifiée. Les subventions non affectées reçues ou attribuées au titre d'une année civile sont comprises dans les comptes de l'exercice prorata temporis.

Les subventions reçues ou attribuées au titre d'exercices ultérieurs sont enregistrées en **produits constatés d'avance** (qu'il s'agisse de subventions affectées ou non). Pour les subventions affectées, la fraction non encore utilisée de la subvention reçue ou attribuée au titre de l'exercice est enregistrée en fonds dédiés. Ainsi, le résultat de l'exercice ne comprend que la part consommée au cours de cet exercice des subventions affectées reçues ou attribuées.

Le poste « **Subventions Union Européenne** » représente les denrées alimentaires reçues et financées au titre du Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD).

5. Trésorerie

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût historique (valeur nominale). Les critères pour réaliser les placements reposent principalement sur la sécurité et la performance. Le poste « **Valeurs mobilières de placement** » présenté au bilan pour un montant de 69,6 M€ est constitué essentiellement de **comptes à terme** présentant une garantie en capital sur la durée du placement.

Le poste « **Disponibilités** » est constitué de sept comptes sur **livrets** pour un montant de 26,8 M€ présentant également une garantie en capital, de **comptes courant** pour un montant de 19,5 M€, et de caisses pour un montant de 46 K€.

Les **intérêts courus** sur comptes à termes et livrets sont évalués à 0,6 M€ et ont été comptabilisés.

Valeur mobilières de placement et Disponibilité (en K€)	Valeur d'acquisition	Cours à la clôture de l'exercice	Plus value latente	Moins value latente
Sicav	9	10	1	
Comptes à terme	69 612			
Total	69 621			

Disponibilités (en K€)	30/04/2020
Comptes sur livrets	26 815
Comptes courants	19 479
Caisses	46
Total	46 340

6. Fonds propres et autres fonds propres

Les fonds propres sont constitués de « **Fonds associatifs sans droit de reprise** », de « **Fonds de prévoyance pour la continuité des Missions Sociales** », « **d'autres réserves** », de « **report à nouveau** », de « **l'excédent ou déficit de l'exercice** » en attente d'affectation, et de subventions

d'équipement. Ces postes sont établis conformément aux statuts et à la réglementation comptable.

Le poste « **Fonds associatifs sans droit de reprise** » est constitué :

- Du **fonds social statutaire** : Ce fonds est alimenté chaque année d'une dotation correspondant à 10 % du résultat financier diminué de l'impôt sur les sociétés du secteur non lucratif. La dotation de cet exercice s'élève à 31 K€, portant le fonds social statutaire à 3,6 M€.
- Des **apports par legs, donations** : Ils s'élèvent à 89 K€ et correspondent à des libéralités reçus par legs ou donations que l'association a décidé de conserver pour les besoins de son activité.
- Des **subventions d'investissements** : Les subventions d'investissement affectées à un bien renouvelable par l'association sont maintenues au passif dans les **fonds associatifs sans droit de reprise** et ne font pas l'objet d'un transfert en compte de résultat. Les subventions d'investissement affectées à un bien non renouvelable par l'association sont inscrites au compte « **subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables** » et sont reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement de ce bien. A vérifier car plusieurs comptes existant avec montant mais pas de compte de transfert.

Le poste « **Fonds de prévoyance pour la continuité des Missions Sociales** » est doté chaque année du montant de l'excédent ou du déficit de l'exercice.

Les autres fonds propres sont composés des **fonds associatifs avec droit de reprise**.

Le détail de ces postes est donné au **7. FONDS PROPRES**.

7. Provisions pour risques & charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées sur la base d'événements survenus, ou en cours à la clôture de l'exercice, qui rendent ces risques probables. Se reporter au **8. PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES** pour le détail de ce poste.

8. Fonds dédiés

Les fonds dédiés représentent les ressources affectées perçues dans le cadre d'un appel aux dons ou dans le cadre de convention de subvention ou mécénat. Sont considérés comme appels aux dons les campagnes permanentes, ponctuelles ou de mailings divers déclarés à la préfecture. Seuls les fonds reçus pour un appel aux dons dont l'action est définie préalablement et portant sur une cause plus restreinte que l'objet de l'association dans son ensemble font l'objet de fonds dédiés. Les fonds dédiés portent sur les natures de recettes suivantes : dons et participations, legs et subventions.

Le détail des fonds dédiés figure au **9. FONDS DEDIES**.

9. Autres dettes

Pour les biens meubles ou immeubles provenant d'une succession, legs ou donation et destinés à être cédés par l'association, les mouvements suivants sont comptabilisés :

- Dès la date d'acceptation par le Conseil d'Administration ces biens sont enregistrés en engagements reçus (hors bilan) pour leur valeur estimée, nette des charges successorales et de réalisation pouvant grever ces biens.
- Au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à la cession de ces biens, le compte 475 « **legs et donations en cours de réalisation** » est crédité ou débité des montants encaissés ou décaissés. Au 30 avril 2020 ce compte s'élève à 5,2 M€. Le montant de l'engagement hors bilan correspondant est modifié sur la base des versements constatés.
- Le produit d'un legs est reconnu au moment de la clôture administrative du dossier du legs par le notaire lorsque tous les biens composant celui-ci ont été réalisés. Le montant net est alors enregistré dans les produits de l'exercice et le compte « **autres dettes** » est ainsi soldé pour le legs concerné.

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

a. Mouvements des immobilisations

Immobilisations (en K€)	Valeur brute au 30/04/2019	Augmentation	Diminution	Compte à compte	Valeur brute au 30/04/2020
Logiciel et Autres Immo. Incorporelles	3 808	41	5	508	4 352
Immobilisations incorporelles en cours	831	685	57	-508	950
Immobilisations incorporelles	4 639	726	62	0	5 303
Terrains	517	0	0	0	517
Constructions	8 430	0	0	0	8 430
Structure légère (Algéco, Mobilhome)	1 710	62	5	0	1 767
Rénovation, réhabilitations immobilières	2 703	97	34	197	2 963
Agencements, installations, aménagts divers et autres immo.	18 289	1 219	372	35	19 172
Matériel de transport (transpalettes, ...)	17 680	2 820	934	-3	19 562
Matériel et mobilier (bureau et informatique)	2 538	136	59	0	2 615
Chambres froides et matériel frigorifique	9 182	694	209	-203	9 464
Matériel de jardins et cheptel	1 931	173	79	0	2 024
Matériel ateliers et emballages	1 806	152	28	4	1 933
Terrains et constructions en cours	2	2	0	0	4
Rénovation, réhabilitations immobilières en cours	3	12	3	-6	6
Autres immobilisations corporelles en cours	1 000	480	11	-18	1 451
Acompte sur immobilisations	11	41	6	-5	41
Immobilisations corporelles	65 801	5 888	1 740	0	69 948

b. Mouvements des amortissements

Amortissements des immobilisations (en K€)	Valeur brute au 30/04/2019	Augmentation	Diminution	Compte à compte	Valeur brute au 30/04/2020
Amortissement des logiciel et Autres Immo. Incorporelles	3 132	514	5	0	3 641
Amortissements des immobilisations incorporelles	3 132	514	5	0	3 641
Amortissements terrains, constructions, et autres immo. corp.	7 206	315	0	2	7 522
Amort. / structure légères (Algéco, Mobilhome)	671	57	5	0	723
Amort. / rénovation, réhabilitations immobilières	1 601	147	33	140	1 855
Amort. / agencts, install, aménagts divers et autres immo.	13 364	1 350	333	12	14 393
Amort / matériel de transport (transpalettes, ...)	13 211	1 842	866	-17	14 170
Amort. / matériel et mobilier (bureau et informatique)	2 265	137	56	0	2 346
Amort / chambres froides et matériel frigorifique	7 312	652	206	-199	7 559
Amort / matériel de jardins et cheptel	1 532	134	75	-1	1 591
Amort / matériel Ateliers et emballages récup.	1 229	198	28	62	1 461
Amortissements des immobilisations corporelles	48 391	4 831	1 602	0	51 620
Total	51 523	5 345	1 607	0	55 261

4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Immobilisations (en K€)	Valeur brute au 30/04/2019	Augmentation	Diminution	Compte à compte	Valeur brute au 30/04/2020
Parts Sociales souscrites auors d'établissements financiers	1 307	0	0	0	1 307
Prêts	1	11	0	0	12
Participation et créances rattachées à participations	7	0	0	0	7
Dépôts et cautionnements versés	1 327	275	216	0	1 385
Immobilisations financières	2 642	286	216	0	2 712

5. STOCKS ET DEPRECIATIONS DES STOCKS

Stocks (en K€)	Valeur Brute		Dépréciation		Valeur nette	
	30/04/2020	30/04/2019	30/04/2020	30/04/2019	30/04/2020	30/04/2019
Denrées alimentaires	27 634	25 793	1 856	3 398	25 778	22 395
CD / DVD	38	43	13	41	25	2
Total	27 672	25 836	1 869	3 439	25 801	22 397

6. TABLEAUX DES CREANCES ET DES DETTES

a. Echéancier des créances et dettes

Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice (en K€)	Montant brut	A moins d'1 an	A 1 an et plus
Créances de l'actif immobilisé			
Titres Immobilisés	1 307	0	1307
Prêts	12	0	12
Dépôts et cautionnements versés	1 383	203	1 180
Créances diverses	9	1	8
Total	2 712	205	2 508
Créances de l'actif circulant			
Créances clients	12 122	12 109	13
Personnel et comptes rattachés (avances et acomptes)	118	118	0
Autres	16 094	16 095	0
Total	28 336	28 322	12

Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice (en K€)	Montant brut	A moins d'1 an	A 1 an et moins de 5 ans	A 5 ans et plus
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	20	20	0	0
Autres emprunts et dette financières	301	93	100	108
Fournisseurs et comptes rattachés	14 391	14 391	0	0
Personnel et comptes rattachés	1 772	1 772	0	0
Dettes fiscales et sociales	5 051	5 051	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	283	283	0	0
Autres dettes	6 333	6 333	0	1
Produits perçus d'avance	6 841	6 800	40	0
Total	34 992	34 744	141	109

b. Rattachement à l'exercice des charges et produits

Produits à recevoir (en K€)	Montant brut
Clients, locataires (factures à établir)	198
Subventions à recevoir	16 289
Autres produits à recevoir	5 521
Total	22 008

Charges constatées d'avance (en k€)	Montant brut	A moins d'1 an	A 1 an et plus
Achat pour missions sociales	57	57	0
Prestations de services	28	28	0
Locations	739	739	0
Maintenance	68	68	0
Assurances	30	30	0
Autres charges	125	125	0
Total	1 047	1 047	0

Charges à payer (en K€)	30/04/2020
Fournisseurs(factures non parvenues)	2 912
Personnel et organismes sociaux	3 477
Autres	783
Total	14 213

Produits constatés d'avance (en K€)	30/04/2020
Subventions	6 293
Loyers des bénéficiaires à percevoir	30
Autres produits constatés d'avance	518
Total	6 841

7. FONDS PROPRES

Tableau de variation des fonds associatifs (en K€)	30/04/2019	Affectation du résultat	Apports	Prélèvements / utilisations	Poste à poste	30/04/2020
Fonds associatifs sans droit de reprise	16 938		538	-2		17 473
Fonds associatifs avec droit de reprise	12					12
Subventions d'investissement	10 447		1 498	-131	-763	11 050
Réserves : Fonds de prévoyance pour la continuité des missions sociales	110 389	-8 179				102 211
Autres réserves	273					273
Report à nouveau	8 210	816	0	-1	763	9 789
Résultat comptable de l'exercice	-7 363	7 363	11 287			11 287
Total	138 906	0	13 322	-134	0	152 094

8. PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

Tableau des provisions risques & charges (en K€)				
Nature des provisions	Provisions au 30/04/2019	Augmentation	Diminution	Provisions au 30/04/2020
Provisions pour risques litiges Assurances-vie	535			535
Provisions pour invendus CD / DVD Enfoirés	929	222		1 152
Provisions pour risques EO	8		4	4
Provisions pour charges IS non lucratif	80	63	45	98
Provisions pour grosse réparation péniche	220			220
Autres provisions sur AD	165	153	66	252
Total (1)	1 937	438	115	2 260

9. FONDS DEDIES

Tableau de variation des fonds dédiés (en K€)				
Libellés	30/04/2019	Engagements	Réalisations / reclassements	30/04/2020
Subventions de fonctionnement	545	327	251	622
Générosité du Public	120	243	89	274
Autres ressources	2 275	2 656	1 509	3 421
Total	2 940	3 227	1 849	4 318

10. PERIMETRE DE COMBINAISON

Le périmètre de combinaison est constitué de l'Association Nationale des restaurants du cœur et des 117 Associations départementales ayant reçues l'agrément de l'Association Nationale au cours de l'exercice 2019-2020 dont la liste est donnée en annexe de cette plaquette des comptes combinés.

Il convient de préciser que toutes les Associations Départementales ont un référentiel commun respectant les règlements cités au **2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**.

11. AUTRES INFORMATIONS

a. Engagements financiers

1. Engagements reçus

Les legs, donations et assurances-vie restant à recevoir au 30 avril 2020 acceptés par le Conseil d'Administration et en attente de délibération sont estimés :

		AU 30/04/2020		AU 30/04/2019	
		Legs et donations passés au CA (acceptés et renoncés)	Legs et donations en attente de délibération	Legs et donations passés au CA (acceptés et renoncés)	Legs et donations en attente de délibération
LEGS	Nombres de dossiers :	162	73	152	62
	Valorisation en k€ :	9 239	1 958	8 146	2 081
DONATIONS	Nombres de dossiers :	3	0	3	0
	Valorisation en k€ :	167	0	205	0
TOTAL	Nombres de dossiers :	165	73	155	62
	Valorisation en k€ :	9 406	1 958	8 351	2 081
		11 364		10 432	

Ces montants sont estimés à partir de l'évaluation fournie pour chaque dossier par le notaire pour l'acceptation du dossier par le CA, sous déduction des ressources et dépenses réalisées a posteriori.

La subvention FEAD relative à la campagne 2020 pouvant se prolonger jusqu'au 31 décembre, a été signée fin octobre 2019, elle prévoit un montant prévisionnel maximum de 26,9 M€ pour le financement des denrées alimentaires, et 1,3 M€ pour le financement de la logistique.

2. Engagements donnés

Les engagements en matière de **retraite** ne sont pas significatifs et ne sont donc ni provisionnés, ni évalués dans l'annexe.

Autres engagements donnés :

Engagements de crédit bail (en K€)	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulées	A moins d'1 an	A 1 an et plus	Total à payer	
Installations techniques, matériel et outillage	78	277	66	92	159	3
Total	78	277	66	92	159	3

Autres engagements donnés (en K€)	Au 30/04/2020
Garanties, aval et cautions donnés	8
Sûretés réelles consenties	0

b. Contrat d'agrément

L'association nationale délivre chaque année aux associations départementales un agrément leur permettant d'utiliser la marque, le nom et le logo (« Les restaurants du cœur » et la photo de Coluche). Dans le cadre de cet agrément, l'association nationale s'engage à fournir également

différents moyens (matériels, financiers, prestations...) permettant la mise en œuvre de l'aide à la personne (denrées, formation des bénévoles).

En contrepartie, les associations départementales s'engagent notamment :

- . A participer à la réalisation des objectifs approuvés par l'Assemblée Générale de l'Association Nationale,
- . A respecter les principes et les règles de base qui animent l'action des Restaurants du Cœur (Charte des Bénévoles, Charte Nationale d'Engagement des Restos du Cœur, les incontournables...),
- . A accueillir les personnes dans les centres d'activités avec respect et convivialité,
- . A assurer et organiser la continuité des activités Restos toute l'année,
- . A appliquer les directives de l'Association Nationale pour la mise en œuvre de l'activité, la gestion et l'animation de l'ensemble des équipes, la formation de ses membres, le maintien de la bonne image des Restaurants du Cœur à l'égard des tiers, et en matière de gestion financière (collecte de ressources, application du référentiel comptable, certification des comptes par un Commissaire aux Comptes...).

Au 30 avril 2020, 117 associations départementales avaient reçues l'agrément.

c. Contributions volontaires en nature

Les Restaurants du Cœur font figurer dans cette rubrique depuis plusieurs années la valorisation des heures de bénévolat. Le nombre d'heures de bénévolat a été déterminé sur la base de l'approche statistique développée depuis 2011/2012. La valorisation des heures des bénévoles, effectuée sur la base d'une moyenne du SMIC mensuel en vigueur du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020, chargés en prenant en compte au prorata temporis les incidences des évolutions de taux de charges sociales de 2019 et 2020, représente 182,8 M€ pour 74 708 bénévoles.

Comme pour l'exercice précédent, en plus du bénévolat, les Restaurants du Cœur ont valorisé d'autres contributions en nature telles que les dons de denrées alimentaires ou de produits d'hygiène, les mises à disposition de moyens techniques, de prestations ou encore de personnel via des mécénats de compétence.

Les dons de denrées alimentaires ont été valorisés en distinguant les différents canaux d'approvisionnement : collecte nationale, collecte départementale, plateformes GMS, dons agricoles, ramasse et dons dans les Associations Départementales et ceux récupérés par nos deux Entrepôts d'Opportunité. Pour chacune de ces sources, les tonnages collectés ont été valorisés sur la base du coût évité c'est-à-dire le prix auquel l'Association aurait dû acheter ces denrées. Ces dons sont valorisés pour un montant de 86,9 M€ représentant plus de 59 800 tonnes.

A cela s'ajoutent les autres dons, principalement du matériel, et les mécénats de compétences évalués sur la base des informations des entreprises donatrices à 6,3 M€.

Enfin, les locaux, véhicules, personnel mis à disposition de nos Associations départementales sont évalués à 17,1 M€ selon la méthode du coût évité pour les locaux et véhicules, sur la base des SMIC chargé au 30 avril 2020 pour le personnel.

d. Résultat du secteur lucratif

L'activité des « Enfoirés » est logée dans un secteur spécifique afin de répondre à la réglementation fiscale et comptable. Les principales ressources sont constituées de la billetterie des concerts des « Enfoirés », de la vente de produits dérivées et des droits d'auteurs télévisuels et phonographiques. Le « **Résultat de l'exercice du secteur lucratif** », déterminé selon les règles du Plan comptable général et du plan comptable des associations et fondations, est attaché dans sa totalité au résultat d'ensemble de l'association. L'excédent de l'exercice s'élève à 15,7 M€.

e. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est de 3 M€ et correspond principalement aux ressources nettes de charges pour le 30^{ème} anniversaire des « Enfoirés ».

f. Effectif

	Nombre de Contrats Aidés (CDDI & autres contrats aidés) (en ETP)	Nombre de CDD/CDI (en ETP)	Nombre de Bénévoles
Association Nationale	0	83	400
Associations Départementales	783	405	74 308
Total	783	488	74 708

g. Rémunérations des dirigeants

Les fonctions d'administrateurs, de Président, de Trésorier et de Secrétaire général ne sont pas rémunérées.

h. Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant TTC des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés en charges durant l'exercice s'est élevé à 562 K€.

i. Evènements postérieurs à la clôture

Dans le contexte sanitaire du Covid19, les mesures mises en places à partir du mois de mars 2020 se sont prolongées jusqu'à la date d'établissement des états financiers. L'incertitude persiste quant à la durée de la crise et ses impacts pour les activités des Restaurants du Cœur. Ceux-ci seront appréhendés au fur et à mesure de l'évolution de la situation, tant pour la mise en œuvre de certaines activités que pour l'obtention de certaines ressources, financières (notamment la collecte de dons et les recettes de manifestations) et en nature (ramasse par ex.). La continuité d'exploitation n'est pas remise en cause.

12. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

RESTAURANTS DU CŒUR
CER COMBINECOMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (K€)
30/04/2020

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N	FORMULES	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N	FORMULES
				REPORT DES RESSOURCES DE LA GP NON AFFECTEES NON UTILISEE EN DEBUT D'EXERCICE		0	T1
1 - MISSIONS SOCIALES	172 268	99 914	ST1	1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	101 405	101 405	T2
1.1. Réalisées en France	172 268	99 914		1.1 Dons et legs	100 071	100 071	
- Actions réalisées directement	172 268	99 914		- Dons manuels non affectés	80 018	80 018	
Distribution alimentaire, Actions d'accompagnement en centre	126 166	84 557		- Dons manuels affectés	9 234	9 234	
Logement et Hébergement d'Urgence	8 789	3 093		- Legs et autres libéralités non affectés	10 819	10 819	
Culture, Loisirs - Ateliers de français & Aide aux devoirs	2 346	1 014		- Legs et autres libéralités affectés			
Accompagnement vers le Retour à l'Emploi	27 993	7 370		- Legs et autres libéralités exceptionnels			
Actions menées en faveur des personnes privées de chez soi	1 774	924		1.2 Autres produits liés à la générosité du public	1 333	1 333	
Microcrédit, Conseil Budgétaire - Accès aux droits & à la justice	260	151		- Manifestations	1 333	1 333	
Message des Restos	242	14					
Aides diverses et pilotage national des missions sociales et formation des bénévoles	4 698	2 790					
- Versement à d'autres organismes agissant en France				2 - AUTRES FONDS PRIVES	11 759		
1.2. Réalisées à l'étranger				3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	66 411		
- Actions réalisées directement				- Union européenne	28 047		
- Versement à d'autres organismes agissant en France				- Etat français	5 584		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	4 347	0	ST2	- Collectivités territoriales	11 938		
2.1.Frais d'appel à la générosité du public	4 043	0		- Autres	20 844		
2.2.Frais de recherche des autres fonds privés	304			4. Autres produits	25 001		
2.3.Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics				- Produits de l'activité des "Enfoirés"	19 181		
3. FRAIS ACTIVITE "ENFOIRES"	4 345			- Autres	5 820		
4. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	12 245	1 337	ST3				
		101 251	T3=ST1+ST2+ST3	I TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	204 577		
I TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	193 205			II REPRISES DE PROVISIONS	1 812		
II DOTATIONS AUX PROVISIONS	519			III REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EX ANTERIEURS	1 849		
III ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	3 226			IV VARIATION DES FONDS DEDIES DE LA GP		-154	T4
IV EXCEDENT DE RESSOURCES SUR L'EXERCICE	11 287			IV INSUFFISANCE DE RESSOURCES SUR L'EXERCICE	0		
TOTAL GENERAL	208 237			TOTAL GENERAL	208 237	101 251	T2+T4
V PART DES ACQUISITIONS IMMOBILISERES BRUTES DE L'EXERCICE FINANCEE PAR LA GP			T5				
VI NEUTRALISATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISERES FINANCEES PAR LA GP			T5 bis (négatif)				
VII TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LA GP		101 251	T6=T3+T5+T5bis	VII TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LA GP		101 251	T6
				SOLDE DES RESSOURCES DE LA GP NON AFFECTEES NON UTILISEES AU COURS DE L'EXERCICE		0	T7=T1+T2+T4-T6
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Missions sociales	285 291			Bénévolat	182 801		
Frais de recherche de fonds	2 222			Dons et prestations en nature	110 408		
Frais de fonctionnement	5 696			Total	293 209		
Total	293 209						

a. Principes généraux

Le compte d'emploi annuel des ressources (CER), a été élaboré conformément aux dispositions du règlement n°2008-12 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Il est structuré de la façon suivante :

- Le total des emplois et ressources présenté dans les colonnes 1 et 2 est égal au total des charges et des produits du compte de résultat. Le CER présente l'emploi des ressources selon leur destination (missions sociales, frais de recherches de fonds, frais de fonctionnement...). Le résultat apparaissant au compte d'emploi des ressources est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat.
- Les colonnes 3 et 4 du tableau ont pour objectif de suivre dans le temps les ressources non affectées issues de la générosité publique et la manière dont elles ont été employées. Un solde de début et de fin d'exercice est présenté.

b. Définition des missions sociales

Les Restaurants du Cœur ont pour mission d'apporter une assistance bénévole aux personnes en difficulté, que ce soit dans le domaine alimentaire, par l'accès à des repas gratuits, ou dans le domaine de l'insertion sociale et économique, par tout moyen approprié.

En complément de l'action directe vis-à-vis des bénéficiaires, les Restaurants de Cœur portent témoignage auprès des pouvoirs publics et de l'opinion publique dans son ensemble, afin de contribuer à la mise en œuvre des politiques cohérentes en faveur des plus démunis ou de défendre des dispositifs efficaces.

Les **missions sociales** sont donc uniquement **réalisées en France** et ne comprennent que les actions réalisées directement (les Associations Départementales constituant avec l'Association Nationale le réseau des Restaurants du Cœur). Elles sont définies de la manière suivante :

- **Distribution alimentaire, Actions d'accompagnement en centre** : Achats de marchandises, frais de transport, de stockage, de manutention, locations et frais des centres de distribution et frais engagés pour les activités d'aide à la personne dans les centres, les Restos Bébés, entrepôts d'opportunité, Ulysse...
- **Logement et Hébergement d'Urgence** : Frais engagés pour la gestion des différents types d'hébergements et de logements développés par les Restaurants du Cœur (hébergement d'urgence, lieu de vie, sous-location...),
- **Culture, loisirs, et Ateliers de français, Aide aux devoirs** : Coûts des activités culturelles et de loisirs (opérations cinéma, sorties culturelles, séjours de vacances pour les plus démunis...), coûts des ateliers de français et d'alphabétisation, de l'accompagnement scolaire,

- **Accompagnement vers le Retour à l'Emploi** : Frais engagés pour les actions d'insertion par l'emploi : ateliers et jardins d'insertion, soutien à la recherche d'emploi, micro-ateliers d'initiation informatique,
- **Actions menées en faveur des Personnes privées de chez soi** : Coûts des activités à destination des personnes contraintes de vivre à la rue (camions, maraudes, points chauds, accueil de jours et opération Grand Froid en hiver...)
- **Microcrédit, Conseil Budgétaire - Accès aux Droits et à la Justice** : Coûts des actions menées en faveur du micro-crédit, du conseil budgétaire ou de l'accès aux droits et à la justice.
- **Message des Restos** : Coûts liés à l'action de plaidoyer menée à l'échelon national pour lutter contre l'exclusion et la pauvreté.
- **Aides diverses, pilotage national des missions sociales et formation des bénévoles** : Dépenses engagées par l'Association Nationale pour le soutien des actions des Associations Départementales et le développement des missions sociales : groupes d'appui, antennes, relations avec les Associations Départementales, animation des réseaux, ainsi que les frais de formation des bénévoles...

Chacune des missions sociales comprend les coûts des services du siège national en charge de ces activités.

c. Affectation des charges et répartition des coûts

Missions sociales : Les dépenses relatives aux missions sociales correspondent aux coûts engagés par les associations pour la réalisation des opérations. Ce sont les coûts qui disparaîtraient si la mission sociale n'était pas réalisée ou si elle s'arrêtait.

Ces dépenses comprennent les **coûts directement affectables** (imputés dès l'enregistrement comptable de l'opération) et les **coûts non directement affectables** répartis selon des clés approuvées par le Conseil d'Administration pour l'Association Nationale, et par les organes dirigeants des associations départementales.

Seule la charge réellement engagée est affectée au titre de la mission sociale. Les **provisions** sont ainsi enregistrées dans la rubrique « dotations aux provisions » ou « reprises de provisions » du CER, selon qu'elles sont constituées ou reprises.

Les **dotations aux amortissements** peuvent être des dépenses opérationnelles si la définition décrite plus haut leur est applicable.

Seuls les **frais financiers** se rapportant directement aux missions sociales et qui disparaîtraient si la mission sociale était arrêtée doivent être inscrits au titre des missions sociales.

Frais de recherche de fonds :

- **Frais d'appel à la générosité du public** : Ce poste comprend les frais d'appel aux dons (publipostage, encart presse ...), le traitement des dons et reçus fiscaux, la recherche et gestion des legs, donations et assurance-vie, la gestion et les frais d'organisation des manifestations et le coût du personnel dédié. Cette rubrique inclut également une quote-part des frais Internet et des frais de dépenses de services généraux du siège.
- **Frais de recherche des autres fonds privés** : Ce poste comprend les charges du service Mécénat Partenariats de l'Association Nationale ainsi qu'une quote-part des frais de dépenses de services généraux du siège national.

Frais de fonctionnement : Les frais de fonctionnement comprennent l'Informatique (hors les frais directement affectables à une mission sociale), l'Administration, la Comptabilité, la Gestion, ainsi que le coût du service Communication national et une quote-part des frais des services généraux du siège national et les frais de siège des Associations Départementales.

Frais de l'activité « Enfoirés » : Ce poste comprend :

- Les frais liés aux concerts des Enfoirés (frais de location de salle, frais des personnels technique, secourisme, de transport et d'hébergement),
- Les frais liés aux ventes de CD et DVD (frais de fabrication, commissions versées aux distributeurs),
- Les frais communs à l'activité (Taxes et impôts auxquels est soumise cette activité selon les règles particulières aux associations)
- Les charges du service Enfoirés de l'Association Nationale.

d. Ressources issues de la générosité du public et affectation aux emplois

Les **ressources issues de la générosité du public** sont les dons de particuliers et d'entreprises (hors conventions de mécénat, de produit-partage ou sponsoring), les legs, les donations et assurance-vie ainsi que le produit des manifestations.

L'appel annuel à don des Restaurants du Cœur est fait pour l'ensemble de l'activité de l'Association. Les dons ne sont pas des fonds affectés, sauf indication contraire de la part du donateur.

Les **ressources non affectées issues de la générosité publique** financent en priorité les missions sociales après utilisation des fonds affectés obtenus (qu'il s'agisse de subventions, de dons, de donations ou de legs). Selon ce principe, l'ordre d'affectation des ressources aux emplois est le suivant :

- Subventions affectées,
- Générosité du public affectée,
- Autres fonds privés affectés,
- Générosité du public non affectée,
- Autres fonds privés non affectés et autres produits.

Si les ressources non affectées issues de la générosité du public sont supérieures au total des missions sociales, le solde financera les frais d'appel à la générosité du public puis les frais de fonctionnement.

Par exception, les **abandons de frais des bénévoles** sont considérés comme étant affectés au secteur d'activité correspondant au travail du bénévole (ex : un bénévole travaillant pour le secteur « Distribution alimentaire » verra ses abandons de frais imputés à cette activité ; un bénévole exerçant une fonction de direction associative verra ses abandons de frais imputés en frais de fonctionnement).

Les produits de l'activité « **Enfoirés** » financent en priorité les frais de cette activité.

Les **immobilisations** sont prioritairement financées par les ressources autres que celles émanant de la générosité du public. L'acquisition d'une immobilisation financée par un don ou une libéralité affectée peut néanmoins se produire.

Le suivi de l'utilisation de la générosité du public est effectué si l'immobilisation est acquise par l'Association Nationale des Restaurants du Cœur.

En ce cas, le financement et les dotations aux amortissements afférents apparaissent sur les lignes T5 et T5 bis du CER.

Si l'acquisition est faite directement par une association Départementale (cas peu fréquent et pour des montants non significatifs), la distinction sur les lignes T5 et T5 bis ne peut être effectuée car trop complexe et coûteuse en l'état actuel de notre système d'information.

La **variation des fonds dédiés de la générosité du public** représente l'utilisation des fonds affectés par le donateur et issus de la générosité du publique, ou la constatation du fonds dédié lorsque le don n'a pu être utilisé conformément à sa demande sur l'exercice.

e. Autres ressources

Le poste « **Autres fonds privés** » comprend les fonds versés par les entreprises sous forme de mécénat, produit-partage ou sponsoring, ainsi que les aides financières versées par des organismes privés à but non lucratif.

Le poste « **Subventions** » comprend les fonds versés par l'Union Européenne, l'Etat et les collectivités locales ainsi que les établissements publics.

Le poste « **Autres produits** » comprend :

- Les ressources liées au spectacle des Enfoirés (billetterie, vente de CD et DVD, cessions de droits associés),
- Les produits financiers qui proviennent des fonds collectés placés à court terme en raison du décalage intervenant entre les rentrées et les dépenses ou des réserves constituées par l'Association Nationale pour faire face à des risques éventuels,
- Les produits divers de gestion,
- Les produits des ventes des Ateliers et Chantiers d'Insertion, les loyers perçus dans le cadre des sous-locations...